**

**Appel à projets régional 2025**

**« Accompagnement à la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030 »**

**Formulaire de candidature**

Calendrier prévisionnel

|  |  |
| --- | --- |
| Lancement de l’appel à projets | 01/08/2025 |
| Date limite de dépôt | 30/09/2025 |
| Annonce des lauréats | 30/10/2025 |

*Envoi sous format électronique à :*

*bertrand.huguet@agriculture.gouv.fr*

*ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr*

La stratégie Écophyto 2030, publiée le 6 mai 2024, est le plan national d'actions prévu par la directive européenne du 21 octobre 2009, qui instaure un cadre d’action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (article 4 de la directive n°2009/128/CE). Elle fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec les engagements pris aux niveaux européen et international en matière d’adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, tout en donnant à tous les agriculteurs les moyens de cette transition, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.

Un des enjeux majeurs fixés par cette stratégie est la mobilisation des acteurs locaux, afin de prendre en compte les spécificités de l’ensemble des territoires. Pour ce faire, la planification écologique dote la stratégie d’une enveloppe financière dédiée pour accompagner sa territorialisation.

Dans ce cadre, la DRIAAF lance un appel à projets régional Écophyto pour l’année 2025.

Le présent document fixe les modalités de l’appel à projets doté d’une enveloppe indicative de 76 600 euros pour l’année 2025. Il est publié sur le site de la DRIAAF.

# Information préalable à consulter

Vous êtes invité à lire attentivement le document instruction.

# Résumé du projet

## Intitulé du projet

## Territoire du projet

Indiquez la commune, le département ou la région où sera mené le projet. (Précisez l’échelle)

## Type de projet

 □ Porteur de projet unique

 □ Multi-partenarial avec un chef de file identifié

Mots clés (5 maximum)

## Résumé pédagogique et succinct du projet

5 lignes environ. Ce résumé sera mis en ligne pour présenter le projet dans le cas où celui-ci sera sélectionné. Il doit être clair et pédagogique et d’une bonne qualité rédactionnelle.

# Identification du ou des porteurs de projets

## La structure

Le porteur de projet est celui à l’initiative du projet et qui reçoit la subvention pour l’aider à mettre en œuvre ledit projet. Selon les cas, le porteur de projet peut être désigné « bénéficiaire unique » lorsqu’il dépose seul le dossier ou bien « chef de file » dans le cadre d’un projet multi-partenarial. Le chef de file est la personne qui sera chargée du suivi du projet. C’est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges avec la DRIAAF.

**Statut juridique** (Cochez la mention applicable, une seule valeur possible)

 □ Association

 □ Collectif d’agriculteurs

 □ Chambre d’agriculture

 □ Institut technique ou organisme de recherche

 □ Collectivité territoriale

 □ Structure de conseil

 □ Organisme de formation initiale ou continue, notamment EPLEFPA

 □ Entreprise privée

**Pièces justificatives** à joindre en complément du dossier

 □ Exemplaire des statuts à jour, datés et signés

 □ Liste des membres du bureau et du conseil d’administration (pour les associations, fondations et entreprises privées)

## Le responsable de la structure

**Civilité**

 □ Mme

 □ M.

**Nom et prénom**

**Fonction**

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

 □ Copie d’une pièce d’identité valide

 □ Courrier d’engagement du porteur de projet (annexe 1)

 □ Preuve de la représentation légale (si le signataire n’est pas le représentant légal, joindre une preuve du mandat accordé)

## Le chef(fe) de projet

**Civilité**

 □ Mme

 □ M.

**Nom et prénom**

**Fonction**

**Adresse électronique**

**Téléphone**

## Les partenaires

**Liste des partenaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de la structure | Statut juridique | Adresse |
|  |  |  |

Pièces à joindre en complément du dossier pour chaque partenaire

 □ Certificats d’immatriculation indiquant le n° SIRET de moins de 3 mois

 □ Copie d’une pièce d’identité valide (pour toute personnes physiques et tous associés des GAEC ou représentant de groupement d’agriculteurs)

 □ Statuts à jour, datés et signés

 □ Mandat et engagement relatif au projet du partenaire (annexe 2 et 3)

 □ Preuve de la représentation légale (si le signataire n’est pas le représentant légal, joindre une preuve du mandat accordé)

 □ Liste des membres du bureau et du conseil d’administration (pour les associations, fondations et entreprises privées)

## Le projet

**Date de début du projet**

**Date de fin du projet (maximum en 2027)**

**Durée du projet (maximum 36 mois)**

**Problématique à laquelle le projet souhaite répondre**

**Etat de l’art**

L’état de l’art doit permettre de faire état des connaissances des actions déjà menées sur le sujet. La plus-value apportée par le projet doit être démontrée.

**Description du territoire au regard de la problématique identifiée**

**Cible du projet / bénéficiaire / public visé**

**Modalités de gouvernance**

Description du portage opérationnel, de la gouvernance et du rôle de chaque partenaire sur la durée du projet.

**Autres partenaires identifiés** (qui ne bénéficieront pas d’un reversement de l’aide)

## Description du projet

Description détaillée des objectifs permettant de répondre à la problématique. Apporter les précisions techniques sur les opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Indiquer les résultats attendus.

**Justification du projet**

Apports du projet proposé aux objectifs de réduction des risques liés aux produits phytopharmaceutiques pour la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030.

**Caractère novateur du projet**

**Valorisation et communication des résultats**

**Eléments financiers**

**Coordonnées bancaires du porteur de projet**

 □ Joindre le rib du porteur de projet

**Coût total du projet** (en euros, HT)

Montant de la **subvention demandée** dans le cadre du présent appel à projet (en euros, HT)

La subvention demandée ne pourra excéder 80% des dépenses éligibles du budget total du projet.

 □ Le candidat a noté qu’une attestation de minimis sera demandée pour le porteur de projet et chaque partenaire si le projet est retenu

 □ Joindre le budget prévisionnel ou le plan de financement

La subvention demandée ne pourra pas excéder 80% des dépenses éligibles du budget total du projet. Les dépenses indirectes sont plafonnées à 8% du budget total du projet.